

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module *Interprofessionnalité dans les soins (TO-Interpro)* 2024-2025

Code : S.SI.364.2325.F.24

Type de formation :

- Bachelor
 Master
 MAS DAS CAS
 Autre :

Type : Module obligatoire
 Module obligatoire à option

Organisation temporelle :

- Module sur un semestre
 Module sur deux semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- Français Anglais
 Allemand Autre :
 Italien

3. Prérequis

- Avoir validé les 60 ECTS de la première année
 Avoir validé le module : ...
 Avoir suivi le module : ...
 Pas de prérequis
 Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

Rôle de leader

Compétences : Db1 Db2 Db3 Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

Apprentissages critiques :

- Élaborer en équipes interprofessionnelles des interventions adaptées dans les domaines préventif, thérapeutique, palliatif, de réadaptation et/ou de promotion de la santé.
- S'approprier et utiliser un vocabulaire professionnel approprié permettant de collaborer avec les différent·es professionnel·les.
- S'engager par son attitude et son discours de manière responsable en tant que professionnel·le en soins infirmiers dans une équipe interprofessionnelle tout en respectant les opinions, les valeurs et les expertises de chacun·e, y compris celles des patient·es et de leur entourage.
- Mobiliser les compétences du référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalité (clarification des rôles, travail d'équipe, leadership collaboratif, résolution de conflits, etc)

5. Contenus

Cours à option (liste indicative) :

- OPT 20 - Effet boomerang des activités humaines sur la Terre : impact des pollutions sur la santé
- OPT 21 - Violence et Agressivité
- OPT 24 - Santé sexuelle et reproductive
- OPT 26 - Médecines complémentaires
- OPT 27 - Ni fille ni garçon : anomalie ou différence
- OPT 28 - Les professionnel·les de la santé face à l'Intelligence Artificielle : extinction ou rébellion ?
- OPT 30 - La douleur conséquence d'une intégration neuronale complexe pour un symptôme clinique à multiples facettes
- OPT 33 - Cause du décès ... le médecin légiste n'est jamais laissé tout seul !
- OPT 36 - La médecine des addictions en immersion
- OPT 37 - Promouvoir la santé et intervenir précocement auprès des jeunes : voyage en adolescence
- OPT 51 - Bonnes pratiques en nutrition clinique
- OPT 52 - Evaluation clinique : détection des signes d'alerte et prise en charge initiale
- OPT 53 - Collaboration interprofessionnelle dans le contexte clinique pédiatrique
- OPT 56 - Contraintes dans les soins et droits humains en psychiatrie
- OPT 58 - Collaboration interprofessionnelle dans le contexte clinique des soins palliatifs
- OPT 59 - L'interprofessionnalité aujourd'hui : des compétences au service de la qualité des soins et de la sécurité des patient·es

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conférence | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Laboratoire clinique | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présentiel | <input type="checkbox"/> Distanciel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Examen écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Présence engagée lors des cours |
| <input type="checkbox"/> Individuel | <input type="checkbox"/> En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Conditions de la remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. La note Fx est exclue.

Modalités d'évaluation de la remédiation

Selon consignes définies dans le syllabus.

Répétition

Conditions de la répétition :

La répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35 de l'année académique en cours sans quoi le module est répété l'année académique suivante.

Modalités d'évaluation de la répétition :

Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module

Délai pour l'évaluation de la répétition :

Fin du semestre durant lequel le module est répété (semaine 34-35)

Validation de la répétition :

La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

La présence aux cours dans lesquels la pédagogie expérientielle prime (séminaire, laboratoire clinique, analyse de pratique, ...) peut faire l'objet d'une attribution de points à la validation. Ces cours sont identifiés dans le syllabus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

Le travail personnel dirigé (TPD) fait partie intégrante du parcours de formation. Il peut être une condition de participation à un atelier ou un séminaire. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant·e est exclu·e de l'atelier ou du séminaire.

11. Bibliographie

- Académie suisse des sciences médicales (ASSM). (2020). *La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé : Charte 2.0*. Disponible sous www.samw.ch/fr/Publications/Recommandations.html
- Barr, H. (2001). Interprofessional education: Today, yesterday and tomorrow (a review). Commissioned by The Learning and Teaching Support Network for Health Sciences & Practice from The UK Centre for the Advancement of Interprofessional Education (CAIPE). www.caipe.org/resources/publications/caipe-publications/caipe-2002-interprofessional-education-today-yesterday-tomorrow-barr-h

- Careau, E., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Deslauniers, M., & Museaux, A.-C. (2018). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux : Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI), Université Laval. Disponible sous https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/documents/Outils/Guide_explicatif-Continuum_vFR_18-07-31.pdf
- Gachoud, D., Gallant, S., Lucarelli, L., Oberhauser, N., Allin-Pfister, A.-C., & Groupe interinstitutionnel d'éducation et pratique interprofessionnelles. (2017). *Éducation interprofessionnelle et pratique collaborative : Le modèle de Lausanne*. Médecine & Hygiène.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2020). *Promouvoir l'interprofessionnalité dans la formation*. Disponible sous www.bag.admin.ch/fpinterprof
- Orchard, C., & Bainbridge, L. (Éds.). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme* (Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé, CPIS).

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur-es de l'école, intervenant-es externes et personnel enseignant de l'école de Médecine.

Nom des responsables de la transition : Jean-Sébastien Lamothe et Hélène Monney

Descriptif validé le 08.09.2024

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz